

pagne, et la publication de l'édit de Nantes qui assurait aux Calvinistes la liberté religieuse et les admettait aux fonctions publiques; la France était tranquille au dedans et au dehors, et Henri IV, — tout entier aux soins du gouvernement de l'Etat, — s'occupait de réparer les malheurs occasionnés par quarante ans de guerres civiles. Tandis que Sully, qui le secondait à merveille, creusait des canaux, perçait des routes, désséchait des marais et rétablissait un sage équilibre dans les finances du royaume éprouvées sous le règne précédent, Henri IV, de son côté, protégeant et encourageant le commerce et les arts ainsi que le labourage et le paturage, "ces deux mamelles de la France," s'efforçait de réaliser le rêve d'une aisance générale qui permettrait à chaque paysan de son royaume, de mettre, le dimanche, une poule au pot.

On le voit, la situation de la France, à cette époque, semblait se prêter favorablement aux désseins du Commandeur de Chastes. Sous un tel chef, tout semblait présager le succès d'une entreprise qui avait déjà si souvent échoué. Le Commandeur de Chastes était, en effet, un fervent catholique et un vaillant capitaine qui jouissait d'un grand crédit à la Cour de Henri IV. Parfaitement entendu dans ce qui regardait l'administration de la chose publique, homme de grande expérience et d'un esprit fertile en ressources, nul ne paraissait plus propre à doter son pays d'une colonie nouvelle. "Il avait d'ailleurs en vue," dit Champlain, "de se transporter lui-même dans la Nouvelle-France, et d'y consacrer le reste de ses ans au service de Dieu et de son roi."

Au lieu d'imiter ses prédécesseurs qui n'avaient eu, pour la plupart, d'autre but que celui de s'enrichir en réalisant au plus tôt les énormes bénéfices de la traite des fourrures, et s'étaient — pour ce motif — isolés autant que possible, le Commandeur de Chastes chercha tout d'abord à former une association sérieuse dans laquelle entrèrent plusieurs gentilshommes et quelques uns des marchands les plus influents et les plus recommandables de Rouen, de St. Malo et de la Rochelle. Ensuite, pour ne pas exposer les colons à de cruelles déceptions, au découragement et à la famine, dès leur arrivé dans le Nouveau-Monde — comme cela n'était déjà malheureusement que trop souvent arrivé, — il voulut qu'une expédition confiée à des mains habiles et expérimentées, allât d'abord reconnaître et examiner avec soin cette contrée lointaine, afin de choisir le lieu le plus convenable pour y asseoir une colonie d'une manière avantageuse et durable.

Pendant que le Commandeur de Chastes s'occupait de réunir les éléments de ce voyage d'exploration conçu avec tant de sagesse et de prévoyance, il rencontra dans un jeune Saintongeois de ses amis ou plutôt de ses protégés, qui avait nom Samuel Champlain, l'homme le plus propre à exécuter cette exploration et à la faire réussir.

"Je me trouvais alors en Cour," raconte Champlain, "venu fraîchement des Indes Occidentales où j'avais été près de deux ans et demy, après que les Espagnols furent partis de Blavet et la paix foitée en France, . . . J'y étais allé (aux Indes Occidentales) pour ne demeurer oysif, (1) afin de m'y enquérir des particularités qui

n'avaient point été reconnues par aucun Français, pour, à mon retour, en faire rapport au vray à Sa Majesté."

Le choix du Commandeur de Chastes ne pouvait mieux tomber. L'admirable organisation de Champlain réunissait en effet toutes les qualités requises pour un parfait découvreur; force d'âme, courage, patience, esprit d'observation, sagacité, instruction, (1) et ce rare assemblage de puissantes facultés avait pour enveloppe un corps de fer. "Sa constitution robuste le rendait infatigable au travail et capable de résister à la faim, au froid et au chaud." (2) De plus il aimait passionnément la mer. "Dès mon bas âge, écrivait-il dans la suite, l'art de la navigation m'a attiré à l'aimer et m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'Océan. Il m'a fait cotoyer une partie des terres de l'Amérique et principalement de la Nouvelle-France, où j'ai toujours eu désir de faire fleurir le lys avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine."

Champlain accueillit donc, avec une profonde reconnaissance, l'offre que lui fit le Commandeur de Chastes d'accompagner Pontgravé qui avait été désigné pour commander l'expédition aux Terres Neuves, pourvu que le roi, dont il recevait une pension, y consentît. Henri IV qui avait encore présent à la mémoire le rapport au vray sur les Indes Espagnoles, et qui, — cette même année 1603, — voulait "établir en son royaume le plant des meuriers, l'art de la soye et toutes sortes de manufactures estrangères qui ne se fabriquaient pas en iceluy", (1) donna sa royale approbation à Champlain, avec ordre de lui faire un rapport fidèle de tout ce qu'il aurait vu et remarqué dans la Nouvelle-France.

\* \* \*

Pontgravé et Champlain ayant reçu leurs dernières instructions du Commandeur de Chastes, partirent de France, vers le milieu du printemps de l'année 1603 et arrivèrent heureusement à Tadoussac où se trouvaient déjà, en assez grand nombre, des Sauvages accourus pour la traite qui s'y faisait, tous les ans, sur une assez grande échelle.

Champlain ne tarda pas à se convaincre que tous ces Sauvages étaient encore plongés, comme aux temps de Jacques Cartier, dans les plus profondes ténèbres de l'idolâtrie, et qu'ils avaient de Dieu les idées les plus tristes et les plus ridicules. Pendant les quelques jours qu'il passa à Tadoussac pour recueillir des informations et se procurer des guides intelligents dans l'exploration qu'il avait dessein de faire jusqu'au Sault St. Louis, (1)

cause de Henri IV, en qualité de maréchal-des-logis, sous les ordres du maréchal d'Aumont de St. Luc et du maréchal de Brissac, pendant les troubles de la Ligue, s'était trouvé sans emploi.

(1) Lettre de M. de Pribusque, Echo du 15 septembre, 1864, article, Samuel Champlain, page 280 seconde colonne.

(2) Archives de la Marine, Mémoires de M. de la Chesnaye.

(3) Mémoires de Sully.

(1) Le Sault St. Louis n'était connu alors que sous le nom de *Grand Sault de la Rivière du Canada*. Ce ne fut qu'en 1611, lors du voyage de Champlain à l'île de Montréal, qu'il reçut, pour la première fois, le nom de St. Louis, et voici à quelle occasion, ainsi que le raconte M. l'abbé Faillon :

Comme Champlain attendait les Sauvages à la Place Royale (aujourd'hui Montréal) pour faire la traite avec eux,

(1) Au licenciement de l'armée royale en 1598, lors de la Soumission du duc de Mercœur, Champlain qui avait servi la